



SEANCE DU 17 MARS 2025

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept du mois de mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Servas (Ain), dûment convoqués le 10 mars 2025, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Serge GUERIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Quorum : 8

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Présents : M GUERIN, Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, FREBAULT, LAURENT, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, CREPEL, GISBERT-CUREAU, LEGRAIS-BOUCHER, REYNAUD

Excusé : /

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : Mme MAYOUSSIER

ORDRE DU JOUR

- Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal
- Délibérations :
 - Vente d'une partie de terrains communaux au lieudit « Grand Etang de Servas »
 - Adhésion 2025/2026 au service Économe de flux mutualisé proposé par Grand Bourg Agglomération
- Urbanisme :
 - Présentation des dossiers en cours
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 FEVRIER 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 13 février 2025.

DM2025-03 : Droit de préemption urbain - vente FERNANDES BARBOSA / CHABAL

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée C 1069 sise «52 impasse l'Orée du Bois - 01960 SERVAS », anciennement le 41B rue du Bois Joli.

DM2025-04 : Révision des loyers des locaux commerciaux : salon de coiffure et institut de beauté

Décision d'appliquer l'augmentation légale de 3,03 % aux loyers des locaux commerciaux, à savoir le salon de coiffure et l'institut de beauté, à compter du 1^{er} avril 2025 :

- Salon de coiffure : $603,31 \text{ € HT} \times 1,0303 = 621,59 \text{ € HT mensuels}$,
- Institut de beauté : $603,31 \text{ € HT} \times 1,0303 = 621,59 \text{ € HT mensuels}$.

DM2025-05 : Révision de la convention d'occupation précaire – parcelles cadastrées C23, C24 et C25 – EARL DES BRYETS

Décision d'appliquer l'augmentation légale de 5,23 % des redevances relatives à la convention d'occupation précaire signée par l'EARL des Bryets le 7 avril 2022, sur des parcelles cadastrées C23, C24 et C25 situées lieudit « En Bryet » à Servas, pour la période du 5 octobre 2024 au 4 octobre 2025 comme il est indiqué ci-après :

- Parcelles C23 et C25 : $141,10 \text{ €} \times 1,0523 = 148,48 \text{ €}$
- Parcelle C24 : $82,03 \text{ €} \times 1,0523 = 86,32 \text{ €}$.

DM2025-06 : Renouvellement d'une concession dans le cimetière au nom de LAURENT Maurice et LAURENT Paul – emplacement 60 - carré 1

Décision de renouveler la concession de terrain au cimetière de Servas au nom de M. LAURENT Maurice et M. LAURENT Paul, pour l'emplacement n° 60 carré 1, pour une durée de 15 ans à compter du 25 décembre 2025.

DM2025-07 : Renouvellement d'une concession dans le cimetière au nom de M. LAURENT Raymond – emplacement 62 - carré 1

Décision de renouveler la concession de terrain au cimetière de Servas au nom de M. LAURENT Raymond, pour l'emplacement n° 62 carré 1, pour une durée de 30 ans à compter du 27 décembre 2025.

DM2025-08 : Renouvellement d'une concession dans le cimetière au nom de M. LEJEUNE Claude – emplacement 10 - carré 4

Décision de renouveler la concession de terrain au cimetière de Servas au nom de M. LEJEUNE Claude, pour l'emplacement n° 10 carré 4, pour une durée de 15 ans à compter du 6 février 2025.

DM2025-09 : Renouvellement d'une concession dans le cimetière au nom de M. RAVET Jean et Mme BENOIT Maria – emplacement 52 - carré 1

Décision de renouveler la concession de terrain au cimetière de Servas au nom de M. RAVET Jean et Mme BENOIT Maria, pour l'emplacement n° 52 carré 1, pour une durée de 30 ans à compter du 20 novembre 2025.

DM2025-10 : Renouvellement d'une concession dans le cimetière au nom de M. HENRY Roger et GUERRY Suzanne – emplacement 61 - carré 2

Décision de renouveler la concession de terrain au cimetière de Servas au nom de M. HENRY Roger et Mme GUERRY Suzanne, pour l'emplacement n° 61 carré 2, pour une durée de 15 ans à compter du 9 décembre 2024.

DELIBERATIONS

DEL2025-13 : VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAINS COMMUNAUX AU LIEUDIT « GRAND ETANG DE SERVAS »

Monsieur le Maire indique que la Commune possède des terrains au lieudit « Grand Etang de Servas » selon le détail suivant :

Section	N° Parcelles	Superficies	Lieudit
C	848	15 850 m ²	Grand Etang de Servas
C	898	569 m ²	Grand Etang de Servas
C	1066	7 505 m ²	Grand Etang de Servas
C	1052	43 m ²	Grand Etang de Servas

Il informe l'Assemblée que des propriétaires de parcelles attenantes à ces terrains, sont intéressés par l'achat d'une partie de ces tènements pour suivre une continuité dans l'alignement des lots voisins existants.

Un cabinet de géomètres a donc été missionné par les futurs acquéreurs pour établir un plan de division et un document d'arpentage. Les parcelles ont alors fait l'objet d'une nouvelle numérotation détaillée ci-après :

Parcelles d'origine	Surface d'origine en m ²	N° parcelles après division	Surface après division en m ²
Section C n° 848	15 850	Section C n° 1093	15 643
		Section C n° 1092	207
Section C n° 898	569	Section C n° 1089	299
		Section C n° 1090	122
		Section C n° 1091	148
Section C n° 1066	7 505	Section C n° 1095	5 813
		Section C n° 1096	507
		Section C n° 1097	581
		Section C n° 1098	589
		Section C n° 1094	15

Le découpage par propriétaire acquéreur a donc été défini comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Propriétaires	Adresse	Parcelle souhaitée	Superficie
MASSON Julien et Aurélie	122 rue des Aulnes 01960 SERVAS	C 1098	589 m ²
BELLETON Guy et Annick	110 rue des Aulnes 01960 SERVAS	C 1097	581 m ²
GUICHON Christophe et PLISSONNIER Marie-Laure	92 rue des Aulnes 01960 SERVAS	C 1096	507 m ²
GUICHON Christophe et PLISSONNIER Marie-Laure	92 rue des Aulnes 01960 SERVAS	C 1092	207 m ²
GUICHON Christophe et PLISSONNIER Marie-Laure	92 rue des Aulnes 01960 SERVAS	C 1091	148 m ²
DENNER Damien et ACHACH Yasmine	80 rue des Aulnes 01960 SERVAS	C 1090	122 m ²
PECHOUX Nicolas	346 rue des Aulnes 01960 SERVAS	C 1052 et C 1094	58 m ²

Or, Monsieur le Maire indique que M. et Mme BOULOS, autres propriétaires riverains se sont manifestés pour l'acquisition d'une petite partie de la parcelle C 1098 afin d'élargir l'arrière de leur propriété, côté Sud, après avoir constaté ce nouveau bornage. M. et Mme BOULOS avaient exprimé leur intention d'acquérir une parcelle adjacente à leur propriété en 2023, mais n'ont pas été inclus dans le groupement de propriétaires qui a réalisé le plan de bornage précité.

En premier lieu, le Conseil Municipal devra décider s'il inclut ou non la demande de M. et Mme BOULOS dans cette division parcellaire.

Pour cela, Monsieur le Maire rappelle que les modalités de vente par une collectivité d'un bien lui appartenant répondent aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales. C'est ainsi, s'agissant des Communes, que l'article L2241 – 1 dispose que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la Commune.

Il précise qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'impose à la Commune d'organiser une publicité et une mise en concurrence en cas de vente d'un bien communal.

Enfin, il rappelle que les Communes de moins de 2 000 habitants n'ont pas l'obligation de consulter France Domaine.

En second lieu, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces cessions et définir les prix de vente pour chaque propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 3 abstentions :

- **DECIDE** de ne pas donner suite à la demande d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée C 1098 déposée par M. et Mme BOULOS ;

- **APPROUVE** les cessions telles que définies ci-dessous et fixe les prix comme suit :
 - o Forfait de 200 € pour le tènement composé des parcelles C 1052 et C 1094 ;
 - o 0,30 € le m² pour les autres parcelles avec un prix de vente arrondi.

Propriétaires	Adresse	Parcelle souhaitée	Superficie	Prix de vente
MASSON Julien et Aurélie	122 rue des Aulnes 01960 SERVAS	C 1098	589 m ²	177 €
BELLETON Guy et Annick	110 rue des Aulnes 01960 SERVAS	C 1097	581 m ²	174 €
GUICHON Christophe et PLISSONNIER Marie-Laure	92 rue des Aulnes 01960 SERVAS	C 1096	507 m ²	152 €
GUICHON Christophe et PLISSONNIER Marie-Laure	92 rue des Aulnes 01960 SERVAS	C 1092	207 m ²	62 €
GUICHON Christophe et PLISSONNIER Marie-Laure	92 rue des Aulnes 01960 SERVAS	C 1091	148 m ²	44 €
DENNER Damien et ACHACH Yasmine	80 rue des Aulnes 01960 SERVAS	C 1090	122 m ²	37 €
PECHOUX Nicolas	346 rue des Aulnes 0160 SERVAS	C 1052 et C 1094	58 m ²	200 €

- **PRECISE** que tous les frais résultant de la division parcellaire (bornage, document d'arpentage, ...) seront supportés par l'ensemble des acquéreurs définis ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir, qui seront passés en la forme authentique, aux frais des acquéreurs qui s'y engagent expressément, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

DEL2025-13 : ADHESION 2025/2026 AU SERVICE ÉCONOME DE FLUX MUTUALISE PROPOSE PAR GRANG BOURG AGGLOMERATION

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération n° DEL2022-15 du 3 mars 2022, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au service Économe de flux mutualisé proposé par Grand Bourg Agglomération pour la période du 1^{er} février 2022 au 31 décembre 2024.

Il indique que la Commune a eu régulièrement recours à ce service durant ces deux années et a été satisfaite des missions exécutées.

Il expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de continuer dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine communal.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial de Grand Bourg Agglomération, le Bureau communautaire propose, à nouveau, aux communes volontaires de

bénéficiaire de ce service opérationnel « Économe de flux », à partir du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2026, aux conditions décrites ci-dessous.

Monsieur le Maire précise que la commune de SERVAS participera à hauteur de 0,56 €/habitant/an. Le nombre d'habitants pris en compte est celui édité de la population DGF au 1^{er} janvier 2025.

Un « élu référent », un « agent technique référent » et un « agent administratif référent » de la Commune sont à désigner. Ils seront les interlocuteurs de l'Économe de flux, pour la récolte de données et le suivi de l'opération. Une charte « Économe de flux » (en annexe) définit les modalités de fonctionnement.

La commune de SERVAS souhaite confier à Grand Bourg Agglomération le renouvellement de la mise en place du service Économe de flux mutualisé et Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE :**

- D'adhérer au service Économe de flux mutualisé proposé par Grand Bourg Agglomération, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026,
- De désigner :
Mme MAYOUSSIER Christèle comme « élue référente »,
M. BARDET Lilian comme « agent technique référent »,
Mme BARBET Valérie comme « agent administratif référent »,
- De participer à hauteur de 0.56 € par habitant et par an,
- De suivre les engagements de la commune inscrits dans la charte « Économe de flux ».

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

URBANISME

Présentation des dossiers en cours

N° dossier	Demandeur	Objet des travaux	Adresse	Décision
DP 001 405 25 B0005	CREPEL Michel	Construction d'un garage	75 passage des Promeneurs	Opposition du 17/02/2025
DP 001 405 25 B0007	GAUD Fabien	Construction d'une pergola	316 rue des Aulnes	Non-opposition du 07/03/2025
DP 001 405 25 B0008	JACQUAND Fabrice	Construction d'un abri de jardin	210 rue des Thiards	Opposition du 04/03/2025

Serge GUERIN :

➤ **Restructuration du centre bourg :**

- Réunion avec la direction de Grand Bourg Habitat et la SPL IN TERRA le 14 février 2025 : Grand Bourg Habitat réorientant ses priorités d'investissement vers la rénovation énergétique de son parc, le projet de Servas est reporté aux environs de 2028 et sa densité sera revue à la baisse en adaptant les constructions en fonction d'une analyse des besoins qui sera définie en partenariat avec Grand Bourg Agglomération dans le cadre du SCoT.
- Réunion avec la SPL IN TERRA et la Chambre de Commerce et d'Industrie le 5 mars 2025 : présentation de la première phase d'étude sur laquelle les membres du Conseil Municipal devront se positionner et faire des arbitrages au cours d'une réunion de travail fixée le 31 mars.

➤ **Liaison « modes doux » Servas-Lent :** l'avant-projet et un premier chiffrage ont été présentés par le maître d'œuvre INFRATECH le 28 février 2025, en présence des élus des deux Communes et de la SPL IN TERRA. Ils seront également exposés aux membres du Conseil Municipal lors de la réunion de travail programmée le 31 mars pour se positionner sur certaines options avant une validation définitive lors de la séance du Conseil Municipal d'avril 2025. Une rencontre avec Mme CHAMPIER et M. TILLIE de GBA s'est tenue le 7 mars 2025 pour faire le point sur les subventions pouvant être accordées sur cette opération.

➤ **Aménagement de l'entrée Nord :** deux offres relatives à la mission de programmation des travaux ont été reçues et feront l'objet d'une présentation au Conseil Municipal après une analyse de chacune d'elle et un comparatif.

➤ **Travaux de rénovation de la salle des fêtes :** les travaux ont été réceptionnés le 25 février 2025.

➤ **Foncier :**

- Aménagement du centre-bourg : le propriétaire des parcelles cadastrées C536 et C537, ayant refusé une première offre d'achat faite par la Commune, a soumis une contre-proposition. Les membres du Conseil Municipal, par 10 voix pour, émettent un avis favorable au nouveau montant proposé. Une nouvelle proposition d'achat sera adressée au vendeur pour signature avant son inscription à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal pour acter définitivement cette transaction immobilière.

➤ **Eclairage public :** afin de trouver une solution rapide à l'absence d'éclairage dans le quartier des Granges Mouton, le SIEA a proposé le remplacement des luminaires défectueux par l'installation de luminaires adaptés aux mâts qui seront déposés sur une autre commune. Un projet concernant l'enfouissement de l'ensemble des réseaux du lotissement est en cours de chiffrage par le SIEA.

Ludovic CURT :

- **Budgets des commissions « Cadre de Vie » et « Petite-Enfance »** : présentation des différents projets envisagés (illuminations, borne de recharge de véhicules électriques, fresque, débitumisation de la cour des écoles, parcours sportif, réfection du city-stade).
- **Fleurissement 2025** : les fleurs ont été commandées ainsi que celles nécessaires à la réfection du massif du giratoire à la sortie Sud du village.
- **Conseil d'école du 18 février 2025** : point sur les différentes activités programmées au cours de l'année et information sur la programmation d'un projet cirque financé par la Commune à hauteur de 2 500 €. Le Conseil Municipal rappelle la nécessité pour la Directrice de soumettre ses projets à l'approbation de la Commune en début d'année scolaire sur présentation d'une demande motivée et chiffrée.

Par ailleurs, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Ain a adressé un courrier en date du 7 mars, confirmant la fermeture d'une classe et le retrait d'un poste à l'école primaire de Servas.

- **Temps méridien** : Alfa3a a présenté son bilan concernant le suivi des encadrantes du temps méridien. Des tensions sont constatées au sein de l'équipe. Une rencontre avec les agents concernés a eu lieu le 17 mars afin de trouver des solutions permettant de ne pas nuire aux initiatives d'Alfa3a visant à améliorer l'accueil des enfants pendant la pause méridienne.
- **Opération « J'aime la nature propre » du 15 mars 2025** : peu de participants. 75 kg de déchets ont toutefois été récoltés.
- **Marché Gaz 2025** : la Commune a validé l'option pour la fourniture de 10 % de gaz vert auprès de Gaz de Bordeaux, titulaire du marché.

Virginie BLANC :

- **Syndicat des Eaux « Veyle Reyssouze Vieux-Jonc »** : compte-rendu de la réunion du 18 février 2025. Des prélèvements d'eau non autorisés sur les bornes incendies sont déplorés sur le territoire du Syndicat.

Pascal LEGRAIS-BOUCHER :

- **Assemblées générales d'associations** : compte-rendu de l'AG du Comité des Fêtes du 16 février 2025. Bilan positif avec une bonne ambiance au sein de cette association.

Jean-Claude ECOCHARD :

- **Devis** : point sur les travaux à prévoir au budget primitif 2025 (remplacement des chaudières des écoles et de la salle des fêtes, remplacement de menuiseries à l'école élémentaire et de l'éclairage à l'école maternelle, travaux de mises en conformité suite à la vérification des installations électriques et de détection incendie dans les bâtiments communaux, signalisation horizontale de voirie, entretien du terrain de football et des bassins de rétention, aménagement du camion communal, petit matériel pour le service technique, travaux four à pain...).

Olivier PETITJEAN :

- **Programme voirie 2025** : travaux à prévoir sur le chemin de Lalleyriat et sur les voies des quartiers des Granges Mouton et du Picardet. Poursuite des reprises des bordures au Val Roman.

Christèle MAYOUSSIER :

- **Point Info Emploi** : rencontre avec Grand Bourg Agglomération le 27 février 2025 au sujet de la reconduction du Point Info Emploi sur la Commune de Servas. Les permanences se tiendront dans la salle Henri Baillet le lundi après-midi selon un planning défini. La première séance se déroulera le 7 avril 2025.
Une opération est envisagée avec les entreprises locales, en partenariat avec la Direction du Développement Economique de GBA.
- **Mutuelle communale** : 10 personnes ont été reçues lors des permanences et 4 contrats ont déjà été signés.
- **CCAS** : information sur les démarches entreprises concernant des personnes en difficultés.
- **Plan Communal de Sauvegarde** : le devis relatif à la rédaction et à l'impression d'un DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) a été validé auprès de l'entreprise L&A Communication. Le cahier des charges a été fourni au prestataire. Un exercice de mise en situation est programmé le lundi 2 juin 2025 de 20 h à 22 h, en présence des élus de la Commune et des 2 agents communaux référents.
- **Commission Communale des Impôts Directs (CCID)** : la réunion se tiendra le 20 mars 2025.
- **Finances** :
 - Présentation des résultats de clôture 2024 du budget des locaux commerciaux et du budget principal ;
 - Bilan sur les dépenses et les recettes 2024 ;
 - Amélioration de la capacité d'autofinancement ;

- Préparation du BP 2025 :
 - Des arbitrages seront à faire pour équilibrer le budget principal.
 - Une réunion Maire/Adjointes est prévue le 24 mars 2025 en amont de la Commission « Finances » du 25 mars, pour prioriser les projets.
 - Rencontre avec Mme VOLIN, Conseiller aux Décideurs Locaux, le 24 mars.

Prochaine séance du conseil : jeudi 10 avril 2025.

Séance levée à 23h20.

La Secrétaire de séance,
Christèle MAYOUSSIER



Le Maire,
Serge GUERIN

